

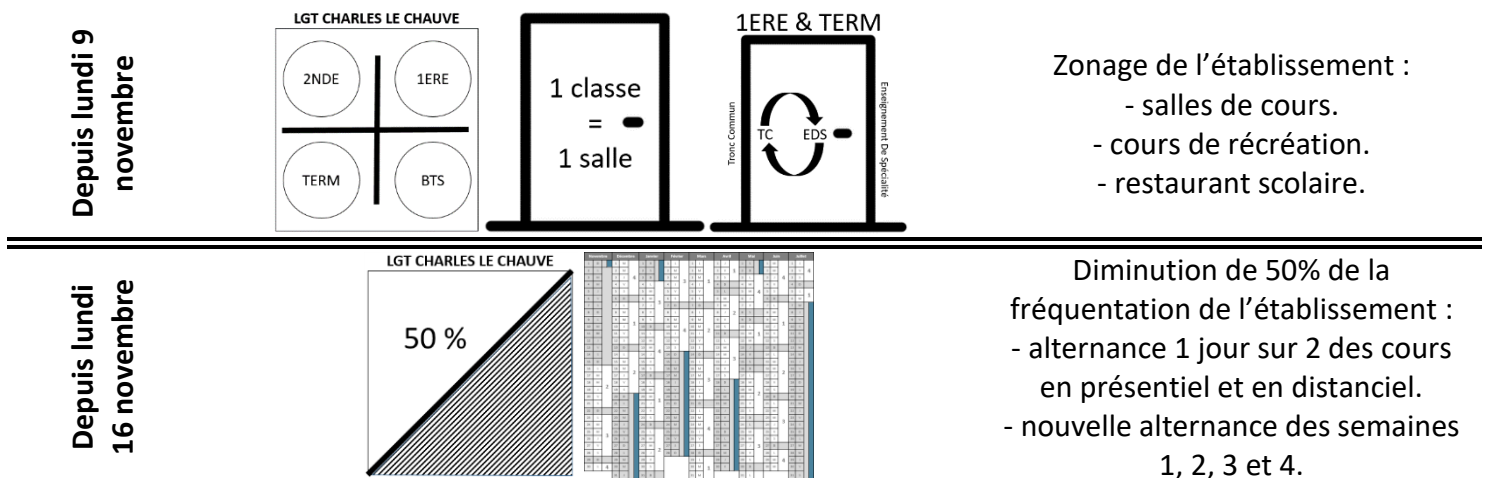
4, rue Joseph Bodin de Boismortier  
77680 Roissy-en-Brie  
01.60.34.20.20  
ce.0771763y@ac-creteil.fr

Année scolaire 2020-2021

## ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE SANITAIRE DE COVID-19

À compter du lundi 16 novembre 2020

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, le ministère de l'Éducation nationale a demandé aux lycées d'aménager l'accueil des élèves en présentiel. Différentes mesures ont ainsi été prises et mises en place en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative :



À compter du lundi 16 novembre, vous ne viendrez plus au lycée qu'un jour sur deux selon l'emploi du temps qui vous a été distribué (semaines 1 et 3 ou semaines 2 et 4). Pour vous repérer, vous devrez utiliser le calendrier de la *Nouvelle alternance des semaines* qui vous a également été distribué.

Concrètement, cela signifie que le jour où vous ne serez pas en présentiel au lycée, vous resterez à votre domicile et suivrez votre emploi du temps normal à distance grâce aux contenus mis à votre disposition par vos professeurs. C'est la raison pour laquelle les cours sur *Educ'Horus* ne changeront pas.

*"Si j'ai un cours de Mathématiques entre 8h15 et 9h10 le mardi et que je ne suis pas au lycée, je travaille chez moi ce que mon professeur a prévu sur ce créneau."*

Un contrôle d'assiduité de l'ensemble de la classe ou du regroupement d'élèves sera fait de manière totale ou aléatoire. Un élève qui ne se présenterait donc pas au cours prévu, le cas échéant, sera considéré comme absent et devra se justifier. Les évaluations sont quant à elles maintenues et compteront dans votre bilan trimestriel.

Le travail à distance sera efficace à condition de respecter certaines préconisations. Ces dernières vous sont rappelées dans la *Charte du distanciel* ainsi que les *Règles pratiques pour le travail à distance* qui vous ont été distribuées.

Nous restons à votre disposition pour d'autres explications si vous en avez besoin.

Nous vous prions de croire, chers élèves, chers parents, en notre considération distinguée.

L'équipe de direction

4, rue Joseph Bodin de Boismortier  
 77680 Roissy-en-Brie  
 01.60.34.20.20  
 ce.0771763y@ac-creteil.fr

Année scolaire 2020-2021

**NOUVELLE ALTERNANCE DES SEMAINES**  
*À compter du lundi 16 novembre 2020*

Dans le contexte de crise sanitaire de la COVID-19, le ministère de l'Education nationale demande de limiter jusqu'à 50 % la capacité d'accueil des lycées. Les emplois du temps ont dû être aménagés en conséquence. Vous trouverez ainsi ci-dessous la nouvelle alternance des semaines, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1	D		1	M		1	V		1	L		1	L		1	J		1	S		1	M		1	J	
2	L		2	M		2	S		2	M		2	M		2	V	1	2	D		2	M		2	V	4
3	M		3	J	4	3	D		3	M	3	3	M	1	3	S		3	L		3	J	4	3	S	
4	M		4	V		4	L		4	J	3	4	J	1	4	D		4	M		4	V		4	D	
5	J		5	S		5	M		5	V		5	V		5	L		5	M	4	5	S		5	L	1
6	V		6	D		6	M	3	6	S		6	S		6	M		6	J		6	D		6	M	
7	S		7	L		7	J	3	7	D		7	D		7	M		7	V		7	L		7	M	
8	D		8	M		8	V		8	L		8	L		8	J	2	8	S		8	M		8	J	
9	L		9	M	1	9	S		9	M		9	M		9	V		9	D		9	M	1	9	V	
10	M		10	J		10	D		10	M	4	10	M	2	10	S		10	L		10	J	1	10	S	
11	M		11	V		11	L		11	J	4	11	J	2	11	D		11	M	1	11	V		11	D	
12	J		12	S		12	M		12	V		12	V		12	L		12	M		12	S		12	L	
13	V		13	D		13	M	4	13	S		13	S		13	M		13	J		13	D		13	M	
14	S		14	L		14	J	4	14	D		14	D		14	M	3	14	V		14	L		14	M	
15	D		15	M		15	V		15	L		15	L		15	J		15	S		15	M		15	J	
16	L		16	M	2	16	S		16	M		16	M		16	V		16	D		16	M	2	16	V	
17	M		17	J		17	D		17	M		17	M	3	17	S		17	L		17	J	2	17	S	
18	M	2	18	V		18	L		18	J		18	J		18	D		18	M		18	V		18	D	
19	J		19	S		19	M		19	V		19	V		19	L		19	M	2	19	S		19	L	
20	V		20	D		20	M	1	20	S		20	S		20	M		20	J		20	D		20	M	
21	S		21	L		21	J	1	21	D		21	D		21	M		21	V		21	L		21	M	
22	D		22	M		22	V		22	L		22	L		22	J		22	S		22	M		22	J	
23	L		23	M		23	S		23	M		23	M		23	V		23	D		23	M	3	23	V	
24	M		24	J		24	D		24	M		24	M	4	24	S		24	L		24	J		24	S	
25	M	3	25	V		25	L		25	J		25	J		25	D		25	M		25	V		25	D	
26	J		26	S		26	M		26	V		26	V		26	L		26	M		26	S		26	L	
27	V		27	D		27	M	2	27	S		27	S		27	M		27	J	3	27	D		27	M	
28	S		28	L		28	J	2	28	D		28	D		28	M		28	V		28	L		28	M	
29	D		29	M		29	V		29	L		29	L	1	29	J		29	S		29	M	4	29	J	
30	L	4	30	M		30	S		30	M		30	M	1	30	V		30	D		30	M		30	V	
			31	J		31	D					31	M					31	L					31	S	

4, rue Joseph Bodin de Boismortier  
 77680 Roissy-en-Brie  
 01.60.34.20.20  
 ce.0771763y@ac-creteil.fr

Année scolaire 2020-2021

**FRÉQUENTATION DU LYCÉE À 50 %**  
 =  
**NOUVELLE ALTERNANCE DES SEMAINES EN PRÉSENTIEL**  
*À compter du lundi 16 novembre 2020*

<b>Semaines 1 et 3</b> Mardi - Jeudi - Samedi <b>Semaines 2 et 4</b> Lundi - Mercredi - Vendredi <i>19 classes</i>	<b>Semaines 1 et 3</b> Lundi - Mercredi - Vendredi <b>Semaines 2 et 4</b> Mardi - Jeudi - Samedi <i>19 classes</i>
2NDE01	2NDE02
2NDE07	2NDE03
2NDE08	2NDE05
2NDE09	2NDE06
2NDE10	P02
2NDE11	P04
2NDE12	T01
2NDE13	T02
2NDE04	T03
P01	T04
P03	T05
P05	T06
P06	T07
P07	T08
P08	T09
P09	T10
P10	T11
P11	T12
P12	T13

4, rue Joseph Bodin de Boismortier  
77680 Roissy-en-Brie  
01.60.34.20.20  
ce.0771763y@ac-creteil.fr

Année scolaire 2020-2021

## CHARTRE DU DISTANCIEL

**Préambule.** La situation sanitaire peut exiger que l'accueil des élèves au lycée soit plus ou moins limité et que la poursuite des cours en présentiel soit perturbée. L'instruction restant obligatoire, une continuité pédagogique doit être mise en œuvre, y compris à distance. La présente Charte a pour but de fixer un cadre et de rappeler quelques règles permettant une poursuite effective de la scolarité malgré des conditions dégradées dans le respect du Règlement intérieur du lycée.

**1.** Les enseignants assurent la continuité pédagogique à distance par les moyens qu'ils jugent les plus appropriés compte tenu de leur discipline, de leur programme et du degré de maîtrise et d'autonomie de la classe. Cela peut consister en des cours virtuels (classe virtuelle du CNED à privilégier), des travaux sur documents, des lectures, des synthèses ou tout type d'activités pédagogiques qu'ils jugeront appropriées.

**2.** Le cahier de texte *Educ'Horus* est le support sur lequel sont renseignés le travail fait, le travail à faire et les liens vers les autres outils numériques que les enseignants pourraient être amenés à utiliser. Les élèves doivent donc impérativement connaître leurs codes d'accès et se connecter très régulièrement à l'Espace Numérique de Travail afin de connaître le travail à faire et de l'organiser efficacement.

**3.** Les enseignants assurent, dans le respect des consignes ministérielles ou académiques, le suivi et l'évaluation objective et régulière des élèves en utilisant l'ENT *Educ'Horus* ou tout autre moyen connu et expliqué.

**4.** Les élèves rendent le travail en respectant les délais imposés par le professeur, et sous les formats indiqués par l'enseignant.

**5.** Chaque élève s'engage à ne pas utiliser des informations appartenant à autrui sans son autorisation et dans tous les cas à mentionner les sources lors de leur utilisation, notamment pour les recherches et les devoirs. Le copié-collé sur Internet est proscrit.

**6.** Les enseignants prévoient des temps - en visioconférence ou par messagerie par exemples - pour répondre aux questions des élèves.

**7.** Si des cours virtuels sont organisés, ils le sont sur des heures prévues pour la discipline dans l'emploi du temps de référence. Les élèves sont assidus et ponctuels à ces cours, y compris en matinée. Ils doivent s'efforcer de participer activement afin de tirer le meilleur parti de ce temps pédagogique. Les élèves doivent faire part des difficultés qu'ils rencontrent afin de ne pas perdre pied.

**8.** Chaque élève s'engage à utiliser un langage correct et décent pour communiquer sur Internet. Toute intervention intempestive, tout abus de langage (insultes, grossièretés, etc.), toute atteinte à la personne, tout harcèlement ou toute usurpation d'identité seront sanctionnés.

Le professeur, en tant qu'administrateur de sa classe virtuelle peut exclure momentanément un élève qui ne respecterait pas les règles communes.

**9.** Les absences aux cours virtuels ou le travail non rendu seront signalés au Professeur Principal et au Conseiller Principal d'Éducation de la classe. Ils seront passibles des punitions ou sanctions scolaires prévues par le Règlement intérieur du lycée.

4, rue Joseph Bodin de Boismortier  
77680 Roissy-en-Brie  
01.60.34.20.20  
ce.0771763y@ac-creteil.fr

Année scolaire 2020-2021

## RÈGLES PRATIQUES POUR LE TRAVAIL À DISTANCE

### 1. Règles simples pour la communication électronique

#### 1.1 Envoyer un message par courrier électronique

Vous pouvez envoyer vos documents *via* la messagerie *Educ'Horus* en priorité, ou par mail si votre professeur vous a transmis son adresse électronique.

- **Par *Educ'Horus* :**

- Sélectionnez soigneusement le destinataire de votre message afin d'éviter de l'envoyer à tous les professeurs du lycée.
- Indiquez clairement en quelques mots, dans la rubrique objet, le sujet de votre mail. Votre nom apparaît en tant qu'expéditeur, inutile donc de le préciser dans l'objet du message.
- Pensez à reprendre les caractéristiques d'une lettre : utilisez une formule d'adresse au début (Monsieur XX ou Madame ZZ), structurez le corps de votre message, utilisez des phrases courtes et à la fin de votre message n'oubliez pas la formule de politesse qui varie en fonction de votre destinataire.
- Relisez-vous pour éliminer les fautes d'orthographe.

- **Par une adresse mail personnelle :**

- Précisez votre identité : certains d'entre vous utilisent des adresses mail comportant des pseudos qui ne permettent pas de vous identifier, il est donc important que votre prénom et nom figurent dans le corps du message, soit au début, soit à la fin ou les deux.

#### 1.2 Envoyer votre travail en pièce jointe à un message

Pour faciliter le travail de correction du professeur, il est préférable d'envoyer un fichier au format ".doc" ou ".odt" plutôt qu'une image qui serait une photo de votre travail. Dans tous les cas, respectez les consignes qu'il vous donne et qui lui permettront de corriger efficacement vos travaux.

Au moment de l'enregistrement de votre document, nommez précisément votre fichier (date, votre nom, titre du devoir par exemples) pour faciliter son rangement dans vos dossiers et surtout sa collecte par le professeur. Plus votre classement est normé, plus les manipulations sont courtes.

*Un conseil : pensez à enregistrer régulièrement votre document, dès sa création, pour ne pas perdre le travail accompli à cause d'une mauvaise manœuvre.*

### 2. Règles pour les cours à distance, en audioconférence ou en visioconférence :

- Chacun apparaîtra sous son nom et prénom et pas sous un pseudonyme.
- Comme en classe, les élèves peuvent intervenir oralement après avoir demandé la parole, ou intervenir par écrit dans le fil de discussion. Des règles de bonne conduite évidentes s'appliquent ici. A l'oral, on essaie de ne pas se couper la parole et on évite le langage familier. A l'écrit, on essaie de minimiser le nombre de fautes d'orthographe et on évite l'écriture SMS. On évite les messages en majuscules qui équivalent à crier son message.